Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Resiliation de bail avec proprietaire disparu

Par Visiteur

Bonjour,

Je vous expose les faits
J'ai acheter un appartement et doit donc partir de l'appartement actuel que j'occupe en location.
Il y a 3 mois j'ai donner congé a mon propriétaire (qui gère seul son appartement il n'y a pas d'agence) par AR comme la loi m'y autorise.
Mais suite a cela pas de réponse (la lettre AR est revenue n'habite pas a l'adresse indiqué)
Après plusieurs recherche pour retrouver
Le syndic, les copropriétaires, les impôts ne savent pas ou se trouve le propriétaire!
Impossible d'avoir une adresse valide!

Donc ma question
Qui fait l'état des lieux (huissier?)
A qui je donne les clefs?
Qui me rend ma caution?

Merci

Par Visiteur

Cher monsieur,

Je vous expose les faits
J'ai acheter un appartement et doit donc partir de l'appartement actuel que j'occupe en location.
Il y a 3 mois j'ai donner congé a mon propriétaire (qui gère seul son appartement il n'y a pas d'agence) par AR comme la loi m'y autorise.
Mais suite a cela pas de réponse (la lettre AR est revenue n'habite pas a l'adresse indiqué)
Après plusieurs recherche pour retrouver
Le syndic, les copropriétaires, les impôts ne savent pas ou se trouve le propriétaire!
Impossible d'avoir une adresse valide!

Donc ma question
Qui fait l'état des lieux (huissier?)
A qui je donne les clefs?
Qui me rend ma caution?

Quel étrangeté. Pourtant vous payez bien votre loyer? Si vous faites un virement automatique, vous devez avoir les coordonnées de la banque qui elle même doit avoir l'adresse du propriétaire, non?

Au reste, si le propriétaire est véritablement injoignable, le mieux à faire est effectivement de faire faire l'état des lieux avec un huissier, de lui remettre les clés afin qu'il procède à une mise sous séquestre.. Par contre, s'agissant de la caution, si vous ne retrouvez pas le propriétaire, personne ne la remboursera à sa place...

Très cordialement.

Par Visiteur

En effet je paye bien par virement
mais cela depuis le debut (9ans) et maintenant les coordonnées su RIB ne son plus valable!
Et les coordonnées qu'a la banque ne sont également plus valable
Je paye donc a un compte sans savoir si il y a toujours e mouvement dessus

Je vais suivre vos conseil et voir avec un huissier

Merci

Par Visiteur

Cher monsieur,

En effet je paye bien par virement
mais cela depuis le debut (9ans) et maintenant les coordonnées su RIB ne son plus valable!
Et les coordonnées qu'a la banque ne sont également plus valable
Je paye donc a un compte sans savoir si il y a toujours e mouvement dessus

Cas très atypique, c'est bien la première fois que je vois un proprio disparaitre !
Dans ce cas effectivement, c'est difficile...

Très cordialement.